

# Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques

Interview de Frédéric Sevenster \* président de la section PVC

**L'Actualité Chimique : Le PVC est actuellement l'objet d'une polémique écologique, plus ou moins active selon les pays. Qu'en est-il en France ?**

**Frédéric Sevenster :** Il s'agit bien d'une polémique écologique. En effet, le PVC connaît en France, comme dans d'autres pays d'Europe, des attaques de la part des écologistes basées bien souvent sur l'irrationnel ou l'émotionnel.

Or, dès que l'on entre dans le domaine du rationnel, on constate que le PVC a moins d'impact sur l'environnement que bien des produits naturels. Nous avons beaucoup travaillé avec les associations de consommateurs et les pouvoirs publics pour leur fournir tous les éléments scientifiques permettant d'évaluer l'impact du PVC sur l'environnement, et ces organismes ont constaté que le produit se comporte bien vis-à-vis de l'environnement.

**AC : Pourtant l'incinération du PVC contenu dans les ordures ménagères provoque des émissions d'acide chlorhydrique et de dioxines. Comment traite-t-on ce problème ?**

**F. Sevenster :** Il est vrai que l'incinération du PVC produit de l'acide chlorhydrique dans les gaz de combustion, mais le PVC n'en est pas la seule source : la combustion du bois, des épiluchures, des restes d'aliments aussi. En fait, le PVC correspond à 1/3 d'acide chlorhydrique produit dans le foyer de l'incinérateur. La nécessité est d'empêcher les émissions à la sortie de la cheminée et c'est ce qui est fait grâce au traitement des fumées. Ainsi,



Frédéric Sevenster, directeur de la division Produits vinyliques, Elf Atochem, président de la section PVC du Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques.

l'incinérateur moderne ne relâche que d'infimes quantités d'acide chlorhydrique (soit 50 mg/Nm<sup>3</sup>).

En ce qui concerne les dioxines, il faut tout d'abord dire et je cite le rapport de l'Académie des sciences : *«aucun élément connu ne permet aujourd'hui de considérer que la dioxine constitue un risque majeur pour la santé publique»*. Le TNO (CNRS hollandais) a publié une étude scientifique, en août dernier, qui démontre que le PVC contenu dans le flux des ordures ménagères n'a aucune influence sur la faible quantité de dioxines produits lors de l'incinération.

**AC : Les additifs incorporés au PVC pour ses divers emplois sont-ils également mis en cause ?**

**F. Sevenster :** Les additifs incorporés au PVC sont sans risque pour la

santé publique. Cette question a été très étudiée, par exemple pour l'utilisation des films PVC pour les poches à sang : ce sont 40 000 heures d'études qui ont permis de confirmer la parfaite innocuité des additifs employés. L'exemple le plus frappant est certainement la bouteille d'eau minérale en PVC utilisée quotidiennement à plusieurs millions d'exemplaires ; un domaine ou chaque source, chaque type d'emballage et chaque composition d'emballage doit obtenir l'agrément du ministère de la Santé.

**AC : Compte tenu des avantages et des inconvénients du PVC, comment voyez-vous, le développement de ce produit et des produits concurrents ?**

**F. Sevenster :** Je ne vois que des avantages au PVC. C'est un produit d'une parfaite innocuité avec un bon bilan écologique, en particulier en ce qui concerne la consommation des ressources naturelles non renouvelables tout au long du cycle de vie, les émissions dans l'air et dans l'eau.

Il y aura toujours une concurrence inter-matériaux. Le polypropylène, par exemple, a pris des places dans l'automobile (baguette de protection), mais le PVC reprend des places pour d'autres pièces : lèche-vitre, tableau de bord.

Le PVC est un produit d'avenir à fort potentiel. Les prévisions 94 estiment une croissance de 2 % pour les pays industrialisés et de 5 % pour les pays en voie de développement. Lorsque je lis la presse magazine, vois les objets réalisés par de jeunes créateurs dans maints domaines ou des pulls fabriqués en fibre Rhovyl, je pense que je ne suis pas le seul à faire confiance au PVC.

\* Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques (SPMP), Le Diamant, 14, rue de la République, 92909 Paris La Défense Cedex. Tél. : (1) 46.53.10.53. Fax : (1) 47.64.10.73.